

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^{te} B. DE JONGHE ET VICTOR TOURNEUR

1919

SOIXANTE ET ONZIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI

Rue de la Limite, 21.

1919

MONNAIES DE NÉCESSITÉ ET BONS DE CAISSE

DE LA

VILLE DE GAND

1914-1919

Un des multiples effets du fléau qui, en 1914, s'est abattu sur le monde pour l'étreindre pendant quatre longues années, a été la mise en circulation de papier-monnaie et d'un numéraire créés pour la circonstance. Le phénomène n'était certes pas nouveau, mais ses manifestations ont pris une ampleur inconnue avant la guerre.

L'occupation avec son cortège de maux a imposé aux administrateurs publics des dépenses telles que les caisses qu'ils géraient et qui n'étaient plus alimentées comme en temps normal, n'ont pu y faire face longtemps. Alors, de puissantes sociétés financières, des communes ou des groupements de communes, des institutions charitables, en un mot, une série d'organismes inspirant confiance ont paré à la situation par l'émission de quelques premiers millions de monnaie fiduciaire. Les événements suivant leur cours bien

imprévu, les besoins grandissant sans cesse, de nouveaux millions, — de nombreux millions papier et métal commun — ont vu le jour. Faute de données, il est impossible pour le moment d'évaluer la somme mise ainsi à la disposition des populations. La statistique la fera connaître à son heure.

Sans prétendre y apporter une contribution, nous avons consacré quelques pages à l'exposé de ce qui s'est pratiqué à Gand (1).

Dès les premières semaines de l'invasion du pays, la ville s'est trouvée aux prises avec les difficultés. Si, en septembre, l'emploi de 420,000 fr. de coupons périmés de l'emprunt de 1896, circulant les uns avec la valeur de 2 francs, les autres — reconnaissables à leur angle coupé et à leur surcharge rouge — avec la valeur de 50 centimes, a pu paraître un remède contre la pénurie de monnaie divisionnaire, il a suffi de quelques jours pour montrer que le remède n'était qu'un palliatif. Alors, en prévision du cas où Anvers, siège temporaire du gouvernement, ne pourrait plus ravitailler

(1) Nos sources d'information ont été avant tout le *Bulletin communal*, de précieuses communications de M. le Receveur communal D'Hondt et les minutieuses annotations manuscrites du très obligeant M. Bernhard, sous-chef de bureau aux archives de la ville, que son intégrité reconnue a fait charger du haut contrôle des opérations tant chez différents imprimeurs que dans un atelier local de frappe, car les divers modes d'émission ont été combinés. Aux renseignements puisés à ces trois sources, et nécessairement, fort condensés ici sont venues se joindre quelques notes personnelles et de courtes descriptions.

l'agence de la Banque Nationale, il a été un moment question d'une émission de billets par les Banques de Flandre et de Gand, mais le projet n'a pas abouti et, après l'occupation de la ville qui a suivi de près la chute d'Anvers, il a fallu en venir à la création de billets communaux. Le 7 novembre 1914, le Conseil triparti a voté à l'unanimité l'impression, jusqu'à concurrence d'un capital de 1,625,000 francs, de billets de 100, de 20 et de 5 francs, remboursables à partir du 1^{er} janvier 1916 (1).

La situation née des événements immédiatement postérieurs a autrement justifié la mesure : d'une part, obligation de faire des débours considérables pour le ravitaillement, l'entretien des réfugiés, les secours aux chômeurs et aux familles des miliciens, les crédits extraordinaires au bureau de bienfaisance, l'assurance contre les risques de guerre des matières premières et des fabricats de certains industriels, le payement d'amendes, les prêts à des particuliers, à des sociétés, à de nombreuses communes de la province; d'autre part, absence presque totale de rentrées de fonds sous forme d'impôts et de subsides; puis encore la préoccupation constante de faciliter les transac-

(1) Particularité : Les billets de cette première série sont signés de la main du Secrétaire communal, M. De Bruycker; les deux autres signatures, celle de M. le Bourgmestre Braun et celle de M. l'Échevin des finances Anseele, et toutes les signatures des émissions subséquentes étant obtenues par des moyens mécaniques.

tions commerciales. Heureusement, l'autonomie communale — la guerre devait fatalement la développer — n'a pas rencontré d'obstacles au début : le Conseil n'a pas marchandé son concours au Collège et l'autorité allemande a laissé faire.

Ces premiers billets ont été imprimés chez M. Van Doosselaere. Ils se répartissent comme suit :

$$\begin{aligned} 10,000 \times 100 &= 1,000,000 \\ 25,000 \times 20 &= 500,000 \\ 25,000 \times 5 &= 125,000. \end{aligned}$$

Ils sont bilingues. Les trois catégories ont les mêmes dimensions: $0^m 17 \times 0^m 10$. Alors que le verso est uniformément noir, fort simple, trop simple, l'emploi de deux couleurs distinctes pour chaque catégorie permet de discerner à première vue la valeur inscrite au recto, qui, texte bilingue à part, a été obtenu au moyen d'un cliché en acier gravé jadis par Braemt et prêté pour la circonstance à la ville par la Banque de Flandre, la propriétaire.

Nous éprouvons à peine le besoin de dire que les 1,625,000 francs ont été absorbés comme goutte d'eau au soleil. L'année n'était pas écoulée que les soucis d'argent reparaissaient. En 1915, de nouveaux postes, organisation d'une ambulance, avances pour compte du pouvoir central, sont portés au budget de guerre; parmi les anciens, certains enflent dans des proportions considérables; puis, par suite des exigences de l'occupant, c'est le tour de quelques postes du budget ordinaire. Toujours

vide, ou peu s'en faut, et toujours à remplir sous peine d'arrêt de la machine administrative, la caisse communale a dû souvent évoquer devant l'esprit des membres du Collège l'idée du tonneau des Danaïdes. A tout prix et constamment, il a fallu créer des ressources. Aussi, de fin 1914 à fin 1915, ont été livrées par la firme Van Doosselaere encore huit séries de billets des types déjà décrits, par la maison Heins une série de billets de fr. 2 et deux séries de billets de fr. 0,50. Entre les mêmes limites de temps à peu près (1) ont été frappées chez M L. Geeraert fils, orfèvre et fabricant d'objets d'art religieux, les premières monnaies de nécessité, baptisées du nom impropre de jetons de guerre, pièces de frs. 2, fr. 1 et de fr. 0,50. Le tableau suivant donne la valeur nominale de ces diverses émissions, y compris les 1,625,000 francs de la série primitive des billets :

Billets	109,000	×	fr. 100	=	fr. 10,900,000	»
—	201,000	×	» 20	=	» 4,020,000	»
—	240,000	×	» 5	=	» 1,200,000	»
—	950,000	×	» 2	=	» 1,900,000	»
—	1,215,999	×	» 0,50	=	» 607,999 50	
Monnaies	313,709	×	» 2	=	» 627,418	»
—	370,186	×	» 1	=	» 370,186	»
—	512,773	×	» 0,50	=	» 256,386 50	
						<hr/>
					19,861.990	»

(1) A vrai dire, la frappe des pièces de fr. 0,50 s'est continuée jusqu'au début de 1916.

Il va de soi qu'à moins de contracter un emprunt très onéreux, on ne pouvait songer à rembourser même une partie de cette somme dans un avenir rapproché. Aussi a-t-il été décidé le 4 octobre, en séance du Conseil, d'inviter le public par la voie des journaux à faire confiance à l'administration en n'exigeant pas l'échange des billets à partir du 1^{er} janvier suivant. Cette décision explique en même temps pourquoi des papiers imprimés à la fin de 1915 portent, les uns, qu'ils sont remboursables à partir de 1917, les autres, qu'ils le sont à partir de 1918.

A titre de renseignement descriptif, il importe d'ajouter que les billets de frs. 2 et de fr. 0,50, bilingues aussi, ont leur texte — flamand sur une face, français sur l'autre — imprimé des deux côtés dans la même teinte sur fond clair, mais réparti dans des dessins différents dus à M. Armand Heins. Imprimés chez lui, ils ont été numérotés chez M. Van Doosselaere. Chaque valeur a un format distinct : 0^m080 × 0^m052 et 0^m070 × 0^m043.

Ce qui concerne les monnaies de nécessité, sera traité *in fine* d'une façon détaillée.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, sauf à les aggraver à mesure que le temps marche, les édiles gantois ont connu au début de 1916 une crise particulièrement aiguë. Les dépenses du budget de guerre s'élevaient à 47 millions. Ajoutons aux 16 1/2 millions de recettes les 20 millions de papier-monnaie et de métal-monnaie, il reste

un déficit de 10 1/2 millions. Pour le combler, il y a l'emprunt, il y a aussi l'émission de nouveaux billets. La ville a eu recours aux deux moyens. Les explications relatives au second entrent seules dans le cadre de notre sujet.

Sur la proposition de M. le Bourgmestre Braun, le Conseil a voté, le 10 janvier, la résolution de solliciter l'autorisation de faire imprimer des bons de caisse pour une valeur de trois millions de francs ; car il convient de dire que le 20 décembre précédent le Président du gouvernement civil lui avait notifié défense de lancer encore dans la circulation quoi que ce fût sans autorisation préalable. De plus, comme on avait eu la preuve que les billets de 20 francs avaient été contrefaits, les conseillers ont décidé la création de nouveaux types de billets de 100, de 20 et de 5 francs et le retrait des billets antérieurs des mêmes valeurs. C'est ainsi que la maison Verschueren (Anvers-Bruxelles) a fourni en cette année 1916 pour 11 millions de billets de 100 francs, 4,200,000 francs de billets de 20 francs et pour 3,200,000 francs de billets de 5 francs.

Obtenus en quatre tirages dans des conditions qui donnent tous les apaisements au sujet de la contrefaçon, ces billets ont respectivement les dimensions : $\pm 210 \times 120$, 145×100 et 125×80 mm. Comme ils étaient destinés à remplacer ceux de 1914-1915, la garantie de paiement à partir de 1916 a été maintenue, malgré la date — pos-

térieure au 1^{er} janvier — de leur impression. Le public ne leur en a pas fait un moins bon accueil.

Au bilan de cet exercice doivent être inscrites aussi, bien que la deuxième n'ait été achevée que l'année suivante, deux séries de billets de 50 centimes ($72 \times 50^{\text{mm}}$), remboursables à partir de janvier 1917, imprimées, à la suite d'une adjudication-concours, par la maison Vanderpoorten, en quatre tirages également, d'après un dessin de M. Van Belle.

Nécessité fait loi. Sous la pression des événements, le Collège a, dans l'intérêt général, pris sur lui, dans la seconde moitié de 1916, de remettre dans la circulation des billets qui venaient d'en être retirés, et cela pour une valeur nominale de plusieurs millions et en se passant de l'autorisation des Allemands, ce qui a valu, vers le milieu de 1917, une sérieuse réprimande, « eene ernstige berisping », de la part du Président du gouvernement civil à MM. les Bourgmestre et Échevin des finances. Antérieurement, soit le 12 mars, notre premier magistrat communal s'en était expliqué devant le Conseil, ajoutant que le Collège estimait nécessaire une nouvelle émission de papier pour une valeur nominale de huit millions et de métal pour une valeur nominale de deux millions. Les conseillers avaient approuvé les mesures prises par le Collège sous sa responsabilité et voté le projet d'émission sous la réserve de n'employer les ressources ainsi procurées que pour payer les

réquisitions imposées à la ville par l'occupant, après obtention de l'approbation connue, bien entendu

Celle-ci est venue en mai. Aussitôt a commencé dans l'établissement de M. Verschueren à Anvers, d'où sont sortis les billets de 1916, l'impression des 1,600,000 billets de 5 francs de cette troisième série. Si le type est le même, trois particularités les distinguent cependant : les couleurs sont différentes, tant pour le fond que pour le cadre ; l'indication de la série et le numéro du billet sont inscrits du côté du texte flamand ; le remboursement se fera à partir du 1^{er} janvier 1920.

Pour les pièces métalliques a été créé un type nouveau et d'une valeur nominale de 5 francs. La frappe a été entamée en décembre, à peu près à la date où une nouvelle mesure était arrêtée.

On connaît l'aphorisme d'économie politique : le mauvais argent chasse le bon. La guerre a fourni l'occasion d'en vérifier une fois de plus l'exactitude. Devant les flots de papier-monnaie les espèces métalliques, même les plus communes, disparaissaient. La monnaie d'appoint étant derechef devenue bien rare à Gand, le Conseil communal a été unanime à voter, le 3 décembre, la demande en autorisation de contracter un emprunt de 200,000 francs à émettre sous forme de bons-promesses de fr. 0.50. Le 24, le montant a été porté à 800,000 francs. Il s'agissait donc de 1,600,000 billets. L'impression avait été commencée, lorsqu'est venue la défense de faire frap-

per ou imprimer encore monnaies ou billets portant des inscriptions françaises. Par suite de ce veto, la maison Vanderpoorten n'a livré que 400,001 (1) billets bilingues du type connu. Outre l'inscription SR 3, un encrage tout différent les caractérise.

De même, la maison Geeraert n'a fourni en décembre 1917 que 60,594 pièces de 5 francs à texte bilingue. Les 339,406 exemplaires nécessaires pour parfaire les 400,000 qui correspondent à une valeur nominale de 2 millions de francs, ont été frappés en 1918 : ce sont celles qui portent des inscriptions exclusivement flamandes. Nous reprendrons plus loin ce qui concerne les uns et les autres.

Au début de la dernière année de la guerre, l'emploi de l'emprunt de 800,000 francs a été modifié : le 18 février, le Conseil, par son vote, a décidé de ne faire imprimer de billets unilingues que jusqu'à concurrence de 500,000 francs et de consacrer l'excédent à la frappe de 200,000 francs de pièces métalliques de fr. 0.25 et de cent mille francs de pièces de fr. 0.10. Huit jours plus tard, dernier changement : le papier remplacera le métal, dont l'autorité allemande défend l'usage.

En exécution de la première résolution, nous avons à enregistrer l'impression chez M. Vanderpoorten de 599,999 (2) billets à inscriptions fla-

(1) Il a été tiré deux exemplaires du n^o 1.

(2) 400,001 billets bilingues + 599,999 billets unilingues = 1,000,000 ou 500.000 francs.

mandes sur les deux faces. Remboursables, comme les bilingues de la série, à partir du 1^{er} janvier 1917, malgré la date de leur confection, ils sont du même type et ont les mêmes couleurs, bien qu'elles paraissent différentes, étant appliquées sur un fond crème au lieu d'un fond bleuté. Ils portent, de plus, les signatures du Bourgmestre allemand Künzer, substitué en mars à M. Braun, déporté en Allemagne, et du Secrétaire Deuninck, nommé en remplacement de M. De Bruycker, qui a provisoirement renoncé à ses fonctions.

Les coupures de 25 et de 10 centimes, tout en étant en papier, se distinguent de toutes les autres par le fait qu'elles ne sont pas rectangulaires; ce sont, en réalité, de petits disques en carton couverts sur les deux faces de vignettes dessinées, non sans goût ni talent, par M. René Decramer, véritables monnaies à plusieurs teintes.

La première (32 mm. de diamètre) porte en noir et blanc (les couleurs gantoises), sur le fond rouge de la face, la pucelle de Gand tenant l'écu au lion et, dans le haut, l'inscription semi-circulaire, STAD GENT. Sur le fond verdâtre du revers se détachent, noir sur blanc, les caractères 25^C inscrits dans un rectangle central et, blanc sur noir, sur deux lignes horizontales, le mot UIT-BETAALBAAR (remboursable) au-dessus et, sur deux lignes aussi : JANUARI : 1920 en dessous. (Pl. II, fig. 1).

La seconde (25 mm) a, sur la face, en noir sur

fond verdâtre, les sommets des trois tours de Saint-Nicolas, du Beffroi et de Saint Bavon, celle du centre surmontée d'un dragon aux proportions intentionnellement exagérées dans un but décoratif; sous le dragon, dans les nuages blancs comme lui, STAD GENT; au revers, dans un rectangle blanc, en caractères noirs, 100_¢; au-dessus, en blanc sur fond noir, UIT—BETAALBAAR sur deux lignes, et en dessous, dans les mêmes couleurs, JANUARI : 1920, sur deux lignes aussi (Pl. II, fig. 2).

De ces monnaies de carton, l'imprimerie Vanderpoorten n'a livré que 190,800 pièces de 25 centimes et 347,000 pièces de 10 centimes, qui correspondent à une valeur de $47,700 + 34,700 = 82,400$ francs.

Pour être complet malgré l'élagage des détails et des décisions d'importance secondaire, il convient d'ajouter que, en 1919, M. Geeraert a encore frappé 47,900 pièces bilingues de 5 francs (valeur 239,500 francs), qui n'ont pas été versées dans la caisse communale; elles sont gardées en réserve à l'hôtel de ville.

En résumé, les circonstances ont amené la ville de Gand à émettre de la monnaie fiduciaire pour une valeur nominale de 50,016,189 frs 50 cent. (1).

(1)	Billets :	219,000 × fr. 100	=	21,900,000
		411,000 × 20	=	8,220,000
		248,000 × 5	=	12,400,000
		950,000 × 2	=	1,900,000
	A reporter		44,420,000

Elle a circulé et, réserve faite pour les quantités retirées pour cause d'usure ou de dégradation, elle circule encore conjointement avec les billets et les monnaies de l'État belge, avec les billets et les monnaies de la Société générale de Belgique, avec les monnaies du Congo, avec dix, quinze, vingt types de monnaies de puissances alliées, même avec ceux qui n'avaient pas cours dans le pays avant la guerre, le tout, sans oublier les billets du Comité de ravitaillement (1), les mon-

Report		44,420,000
		<hr/>
Billets : 4,040 598 ×	0.50 =	2,020 299
190,800 ×	0.25 =	47,700
347,000 ×	0.10 =	34,700
		<hr/>
		46,522 699
Monnaies : 447,900 ×	5 =	2,239,500
313,709 ×	2 =	627,418
370,186 ×	1 =	370,186
512,773 ×	0.50 =	256,386.50
		<hr/>
		3,493,490.50
	Report. .	46,522 699 »
		<hr/>
		50,016,189.50

(1) Le Comité provincial a émis des millions de petites coupures, qui ont été acceptées comme monnaie courante dans les transactions commerciales. A la suite d'un différend, le Collège activiste nommé par les Allemands lui a retiré ses subsides pour les faire disjoindre dans une annexe de l'hôtel de ville sous forme de bons d'assistance de 25 et de 50 centimes tirés aux nombres respectifs de 200,000 et de 500,000 par l'imprimerie St-Grégoire, à Mont-Saint-Amand, d'après des dessins de MM. Ch. Beyaert et A. Boekaert et admis aussi dans la circulation.

naies et les billets allemands jusqu'à leur retrait, et cela non seulement en ville, non seulement dans les communes suburbaines, mais dans la province entière ; car il ne faut pas oublier que la ville de Gand a, dès la première année, avancé à plusieurs localités des fonds pris sur les bons de caisse et monnaies de nécessité, et ces bons et ces monnaies n'ont cessé d'y inspirer la même confiance que dans l'enceinte de la cité où, soit dit par parenthèse, elles ont fait prime un moment à la fin de l'occupation. Il y a plus. Elles ont été accueillies dans la Flandre occidentale : Thielt a envoyé changer à différentes reprises des sommes assez rondes en billets de 50 centimes très appréciés de ses habitants. Elles ont été accueillies dans le Hainaut : récemment, le receveur d'une commune du Tournaisis a adressé à son confrère gantois, en vue du remboursement, un bon de 5 francs qui, détail piquant, a été trouvé être faux.

Cette particularité nous amène à dire un mot des billets contrefaits. Ils sont peu nombreux, du moins si l'on peut table sur les constatations faites jusqu'à présent. Au début, la nature huileuse du papier employé a révélé un coupon périmé d'origine frauduleuse. Un peu plus tard, l'auteur d'un billet, admirablement imité, de 20 francs de la première émission, a été trahi par les teintes de ses encres. Une imitation, beaucoup plus grossière, a entraîné la condamnation des deux coupables. Puis, il y a le cas du billet de 5 francs

mentionné il y a un instant. Il appartient aussi à la série Van Doosselaere. On a découvert quelques faux billets de 2 francs sur papier cassant. Une tentative de fabriquer des coupures de 0,50 de la série verte ou série Heins a avorté : la pierre a été saisie à temps et le graveur condamné. Enfin, on connaît jusqu'ici quelques billets contrefaits d'une des séries Vanderpoorten. Restent les fausses pièces. Il en sera incidemment question au cours de nos dernières pages réservées aux authentiques.

La ville de Gand ne s'est pas doutée, au moment où elle décidait la frappe de métal, de l'opération avantageuse qu'elle allait faire. Des quantités énormes ne seront jamais représentées à la caisse communale. De nombreux milliers de « jetons » ont été transformés en bijoux ou enchâssés dans des objets d'art dont, la plupart, soit dit en passant, ont été vendus au bénéfice des œuvres de la guerre. D'autres pièces sont, dès à présent, logées dans les collections de l'ancien et du nouveau monde. C'est à l'intention des numismates présents et futurs que nous avons résumé, dans la fraîcheur des impressions, des renseignements qui se réuniraient plus tard moins aisément.

Le principe d'émettre des monnaies fictives a été arrêté le 29 mars 1915, dans le but de faciliter le paiement de petites sommes et spécialement les salaires des ouvriers travaillant pour la ville. Le 19 avril, la question a été de nouveau portée à l'ordre du jour du Conseil communal, qui, à l'una-

nimité, a décidé la frappe de 250,000 pièces de 2 francs, de 500,000 pièces de 1 franc et de 500,000 pièces de fr. 0,50, remboursables le 1^{er} janvier 1918. Au préalable avaient été approuvés les médaillons modelés par le statuaire Georges Verbanck. Le contrat de M. Geeraert est inséré, au *Bulletin communal*, dans le procès-verbal de la séance. Les modes de travail, de contrôle, de livraison et de paiement y sont prévus. Nous en extrayons que les pièces « seront en fer dur découpé, estampé et bronzé », que « les essais nécessaires se feront en cuivre jaune », que « le prix des pièces est respectivement de fr. 13, fr. 17 et fr. 21 le mille pour les pièces de fr. 0,50, de fr. 1 et de fr. 2, y compris les modèles, poinçons et la livraison en sacs ». Les matrices resteront la propriété de la ville.

La confection de celles-ci a été confiée à la maison Fonson, de Bruxelles.

L'appareil de bronzage n'ayant pas répondu à l'attente, le fer, du consentement du Collège, a été remplacé par du bi-métal, du fer recouvert de deux lamelles de cuivre, de cuivre jaune d'un côté, de cuivre rouge du côté opposé. Lors de la frappe, ce dernier a été affecté au revers, l'autre au droit. Les essais prévus ont été faits et sur cuivre et sur fer. Ils se trouvent être beaucoup plus nets, principalement les premiers, que les pièces livrées à l'administration et lancées dans la circulation à partir de juillet. La nature de la matière employée

explique cette particularité. Un produit plus malléable, répandu dans le commerce, aurait moins écarté le souci de la contrefaçon, mais il aurait aussi causé moins de préjudice au fabricant, qui a eu quantité de coins et de poinçons brisés, et surtout à l'artiste, dont l'œuvre n'est pas toujours bien rendue. La conception et l'exécution de cette œuvre ont été diversement jugées. Laissons à chacun son appréciation et contentons-nous de décrire les différentes monnaies de nécessité.

1. Flan carré aux angles arrondis (0^m24 de côté). Au centre, lion lampassé et couronné, le cou orné d'un collier, allusion aux armoiries gantoises (1). Légende circulaire : STAD = GENT. VILLE ^{DE} GAND. Dans les quatre angles autant d'ornements différents, empruntés à la flore.

Rev. : Au centre d'un cercle inscrit dans un carré ¹⁹¹⁵ 2 FR. Légende coupée aux quatre angles par des annelets, à l'intérieur desquels un point : UIIBETAALB^{AAAR} OP 1 JANUARJ ¹⁹¹⁸ — R^{EM}-B^{OUR}SABL^E — L^E 1 JANVIER ¹⁹¹⁸ (Pl. II, fig 3).

Cette pièce qui, par son type, rappelle certaines obsidionales, a été frappée, non pas à 250,000, mais à 313,709 exemplaires, comme nous l'avons dit plus haut. Nous faisons remarquer qu'elle est frappée en médaille, c'est-à-dire que le revers n'est

(1) De sable au lion d'argent, lampassé de gueules, couronné, armé et colleté à une croix pendant sur la poitrine, le tout d'or. L'écu sommé d'une couronne à trois fleurons, le tout d'or.

